



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 16 mai 2019
Procès-verbal n°281**

Présent-e-s : M. Philippe Tièche (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
M. Sylvain Fuser
Mme Magali Besse Giorgi
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Vincent Mottet
Mme Anne Rieder
Mme Cecilia Schäfer
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. René Riem, Maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Excusé : M. Mickael Batista Da Silva

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 280 de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Composition de la nouvelle commission de la sécurité publique
5. Rapport de la commission des finances du 15 avril 2019
6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité
7. Election des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30.

Mme Jendoubi propose l'adjonction d'un point à l'ordre du jour concernant le contenu de la dernière séance de la commission des affaires sociales. **M. Dethiollaz** déplore que les Conseillers ne disposent d'aucun rapport de ladite séance. **Le président** répond qu'il est possible de faire un rapport oral, d'autant que l'ordre du jour de cette séance ne comptait qu'un seul point.

Cette proposition est acceptée à la majorité des voix, un nouveau point 5 sera donc rajouté à cet ordre du jour.

1. **Approbation du PV n° 280 de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2019**

Mme Besse Giorgi corrige l'erreur suivante, à la page 3 : « **Mme Besse Giorgi** rapporte une remarque d'une piétonne qui s'est trouvée nez à nez avec une moto... » (et non pas une voiture).

Le procès-verbal n° 280 est approuvé à l'unanimité.

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le président indique qu'une réponse au courrier de M. Riem concernant la fermeture des offices postaux a été adressée à la commune par Mme Simonetta Sommaruga, désormais ministre de tutelle de la Poste. Il résume l'esprit de cette lettre en disant que le Conseil fédéral signifie clairement n'avoir nulle envie de s'occuper de cette question.

Le président indique que le traditionnel tournoi de football et de pétanque des élu-es aura lieu à Vernier le samedi 15 juin.

M. Fuser, en tant que délégué par le CM de la commune, rapporte à cette assemblée les éléments relevant de la séance qui s'est tenue avec le Conseiller d'Etat M. Antonio Hodggers, dans le cadre du projet de développement du village. Ce dernier a donc très clairement indiqué qu'Avully « n'avait plus qu'à faire son deuil » des projets prévus d'une part. Des solutions autres que du logement pourraient être envisagées, tout comme une nouvelle modification de zone, ce qui ne paraît pas être, a priori, une très bonne idée pour **M. Fuser**. D'autre part, contrairement à ce qui avait été annoncé par les services cantonaux, l'Etat ne va aucunement dédommager la commune pour les frais engendrés par les études jusqu'à ce jour. En revanche, l'Etat s'engagerait à participer financièrement aux futures études à mener pour des projets alternatifs, ce que **M. Fuser** estime comme étant une opportunité intéressante, pour autant que cet engagement soit concrétisé par écrit de la part de l'Etat, et qu'un montant minimum soit indiqué. Il est par ailleurs déçu de ce qu'il qualifie de manque de combativité de la part des représentants de l'exécutif avulliotte. **Mme Papaioannou** demande ce que peut faire la commune pour s'opposer à cette décision. **Mme Jendoubi** se demande quant à elle s'il est encore utile de s'adjoindre des services d'un avocat **M. Riem** tient

tout d'abord à réfuter l'allégation selon laquelle l'exécutif manquerait de combativité. Il a déjà largement exprimé son mécontentement, et à diverses occasions, quant au traitement de ce dossier par le Conseil d'Etat, y compris directement à M. Hodgers. Il fait par ailleurs mention d'un rendez-vous qui se tiendra le 20 juin prochain avec l'avocat de la commune et la direction de l'aéroport. **M. Fuchs** déplore pour sa part l'attitude de M. Hodgers à l'endroit des représentants de la commune lors de cette réunion, attitude qu'il qualifie d'hypocrite. **M. Mottet** estime que la virulence n'est pas forcément la bonne stratégie devant une machine étatique forte de sa batterie de juristes, et qu'il vaut mieux se donner du temps. Il faut privilégier les discussions, à son avis, et celle qui a été mentionnée avec l'aéroport va dans la bonne direction. **M. Baudin** demande de réfléchir à un moyen d'organiser une séance extraordinaire du Conseil municipal avant la pause estivale, afin de pouvoir avoir un débriefing des discussions que le maire aura eues avec la direction de l'aéroport le 20 juin. **Mme Papaioannou** estime pour sa part qu'une séance extraordinaire avant les vacances ne servirait à rien, étant donné que la réunion du 20 juin ne débouchera que sur un rapport, et que la marche des affaires ne reprendra qu'en septembre. **Le président** propose d'organiser une séance de commission plénière du Conseil municipal le 27 juin, quitte à l'annuler s'il ne ressort rien de la réunion du 20 juin.

Cette proposition est acceptée par 12 oui et 1 non.

Le président relate un courriel de M. Sutter concernant la mise en conformité des garages souterrains privés demandée par la gérance de son immeuble, qui précise que chaque garage ne peut accueillir qu'une voiture et rien d'autre. M. Sutter demande à la mairie si elle peut vérifier que des contrôles ont été faits à ce sujet. **M. Sutter** précise qu'il souhaite savoir s'il existe des standards officiels en matière de sécurité de ces garages souterrains, même si l'Etat s'est déchargé de cette responsabilité sur les régies. Mais, compte tenu de l'état calamiteux de ces garages, on peut douter que les régies fassent leur travail. Si ces standards existent, **M. Sutter** demande alors que la commune agisse afin de les faire respecter. **Mme Maison** répond que la commune a écrit à plusieurs reprises aux instances étatiques, suite notamment à des interpellations des pompiers quant à la dangerosité de certains entreposages, et les régies ont répondu qu'elles allaient procéder à des contrôles. Le 8 mai, l'exécutif a rencontré la SPG, régie en charge des communs à Gennecy. Cette dernière a rappelé qu'il ne lui est pas possible de pénétrer dans les garages fermés, sans la présence d'un huissier. Par ailleurs, nombre de ces garages appartiennent à des propriétaires qui ne disposent souvent pas d'une régie. La commune est donc allée jusqu'au bout de ce qu'elle pouvait faire dans ce dossier.

3. Communications du maire et des adjointes

M. Riem :

- signale que les travaux de la nouvelle caserne et de ses infrastructures sur la place d'exercice d'Epeisses ont débuté le 1^{er} avril et devraient durer environ 18 mois.
- rappelle que la commune est au bénéfice d'une promesse d'achat de la parcelle 2277. Malgré la modification de la fiche PSIA, qui a conduit à la situation de blocage que nous connaissons actuellement, il préconise d'acquiescer tout de même cette parcelle. Il se propose de tenter de rediscuter avec le propriétaire actuel du montant (Frs 535'000.- y compris les frais), tout en ne promettant pas qu'il réussira à obtenir une réduction du prix de ce terrain, la promesse étant liante. Il requiert donc de la part du Conseil municipal son soutien quant à la stratégie qu'il vient de décrire, soit de conclure la

promesse d'achat et de tenter de négocier un prix à la baisse, sans garantie de réussite. **M. Gandolfo** précise qu'en cas de non-exécution de la promesse de vente et d'achat, la commune devra s'acquitter d'un dédit de Frs 10'000.-. Il relève encore que la délibération votée par le Conseil municipal en septembre 2018 pour cette promesse suffit pour que l'acquisition soit réalisée. **M. Mottet** estime qu'il est du devoir des élus actuels de doter la commune de nouveaux biens fonciers quand elle a l'occasion de le faire. Certes ce terrain semble aujourd'hui ne plus être voué à la destination qu'on lui avait réservée mais la situation peut évoluer –et évoluera certainement- dans quelques années et nous serons dès lors –ou nos successeurs le seront- satisfaits de pouvoir disposer de cette parcelle. Il appuie donc totalement la démarche du maire. **M. Fuser** rappelle que cette parcelle est entourée dans sa quasi totalité de parcelles appartenant à la commune et qu'un achat de la parcelle n°2277 s'inscrit dans une pure logique foncière. Il préconise donc de l'acquérir.

La proposition de M. Riem d'honorer la promesse d'achat de la parcelle n° 2277 et de tenter de négocier une diminution du prix est acceptée à l'unanimité.

Mme Scheibler signale :

- que les rapports d'activités 2018 de Cap Emploi ainsi que celui de la Fase sont à disposition. Ils peuvent être transmis par email à ceux qui le souhaitent. **Mme Papaioannou** estime que cet envoi devrait être automatique. **Mme Scheibler** répond que les documents sont très fournis et que la partie destinée à Avully ne représente que peu de pages. **M. Baudin** propose quant à lui de placer ces documents sur CMNet. Il est finalement annoncé par **Mme Scheibler** que ces documents seront envoyés par e-mail à l'ensemble des membres du Conseil municipal.
- que l'école tient à remercier la commune dont la subvention annuelle a permis d'organiser une sortie à Swiss vapeur parc fin mars.
- que, suite à la réunion avec M. Antonio Hodgers et selon la demande pressante de la commune, les services cantonaux ont indiqué que le PLQ 30041 devrait pouvoir continuer. La procédure d'opposition devrait s'ouvrir ces jours. Par ailleurs, une étude va être lancée par le canton afin de déterminer les potentiels de logements et de zones d'activités restant dans la commune.
- qu'une soirée participative « alcool ... et si nous en parlions », à l'intention des jeunes de 14 à 18 ans, organisée en collaboration avec les communes de la Champagne et les travailleurs sociaux du BUPP, aura lieu le vendredi 17 mai de 18h00 à 22h00, à la salle communale de Chancy.

Mme Maison signale que :

- l'Etat a enfin accusé réception du courrier de la commune envoyé le 8 mars dernier, qui demandait d'étudier la mise en place d'une piste cyclable sur la route d'Avully. L'Office cantonal des transports informe qu'il va étudier la question. **M. Fuser** rappelle notamment la mauvaise application de l'initiative 144 et demande que la commune insiste quant à la réalisation de cet objet.
- dès le 1^{er} juin, la réduction de CHF 100.- pour les abonnements Unireso junior, désormais étendus aux 12-24 ans, ne se fera plus qu'à travers la plateforme informatique développée par les TPG. Cette information sera en ligne (Internet et facebook) dès lundi 20 mai.

- la suppression définitive du passage pour piétons à la route du Moulin-Roget se fera entre le 20 et le 22 mai, pour autant que la météo le permette. Des restrictions de circulation seront prises pour procéder au resurfage, notamment par une alternance des voies de circulation.

4. Composition de la nouvelle commission de la sécurité publique

Présidence : Mme Stéphanie Papaioannou

Membres : Mmes Natacha Gonzalez et Cecilia Schäfer, MM. Mickael Batista Da Silva, Cyril Baudin, Sylvain Fuser et Peter Sutter.

M. Dethiollaz propose de nommer cette commission « sécurité publique et mobilité ».

Cette proposition est acceptée.

5. Rapport oral de la commission des affaires sociales du 6 mai 2019

Mme Jendoubi indique que le but de la séance était de discuter de l'attribution du fonds d'aide au développement pour l'année 2019. La commission a donc reçu les responsables de l'Association « Voix Libres », fondée il y a 25 ans et qui a reçu l'année dernière un prix international dans le domaine des droits humains. L'approche originale de cette ONG permet, entre autres, aux communautés qui reçoivent son aide, principalement en Bolivie, d'accéder à l'autonomie. L'Association, qui a déjà reçu l'aide de la commune par le passé, a tenu à remercier Avully pour son aide de Frs 200.- l'année dernière, qui a permis d'acheter du matériel scolaire pour 28 jeunes filles en Bolivie. L'ONG fait travailler 500 Boliviens sur place, et vient en aide surtout aux enfants travaillant dans les mines et aux femmes victimes de violence. Ses projets visent avant tout à développer une économie locale et autonome au travers notamment de micro-crédits, dont 95% sont remboursés. Le projet pour lequel l'Association demande un soutien financier à Avully porte sur la santé dans les mines de Potosi, en Bolivie. Les personnes de ces communautés pauvres sont fréquemment contaminées par le cyanure et l'arsenic provenant des mines, dans une région dénuée des infrastructures sanitaires les plus élémentaires. Le projet comprend notamment l'engagement d'un médecin bolivien, la mise en place d'un planning familial et le développement d'une médecine traditionnelle au travers de la culture de plantes médicinales. Le coût de cette opération s'élève à Frs 10'000.-. La commission a été convaincue du sérieux de cette Association et a relevé la motivation des personnes qui sont venues présenter leur projet. Elle propose par conséquent d'allouer à cette Association la totalité du budget 2019 pour l'aide humanitaire, à savoir la somme de Frs 8'000.-, tout en précisant que les associations aidées l'année passée par la commune pourraient l'être à nouveau en 2020. **Le président** ajoute que cette Association a réussi à faire changer la loi bolivienne en matière de plainte déposée par les femmes victimes de violence, ce qui n'est pas rien. Il indique avoir été particulièrement touché par l'engagement des jeunes gens venus faire leur présentation. Il indique enfin que l'Association prévoit un suivi des projets et ce, même plusieurs années après les avoir rendus autonomes. **Mme Papaioannou** estime que la commune ne devrait pas attribuer la totalité de son budget à un seul projet, aussi prometteur soit-il. **M. Fuser** rappelle que la commune a connu un excédent dans ses comptes et qu'elle a les moyens d'être généreuse. Il propose même d'augmenter l'aide à Frs 10'000.-, afin de remplir les besoins de cette association, quitte à opérer à un dépassement budgétaire. **M. Fuchs** soutient cette dernière proposition, d'autant qu'une précédente présentation de la même association l'avait également remué. **M. Dethiollaz** estime qu'un rapport oral qui arrive sur le fil du rasoir, plus un

dépassement de budget, cela fait un peu beaucoup. **M. Mottet** insiste quant à lui sur la forme, car s'il est d'accord sur le fond, il pense que cette demande doit se faire dans les règles de l'art. **M. Baudin** indique quant à lui que les préavis des commissions méritent d'être suivis, puisqu'ils sont fondés sur des indications que le Conseil municipal dans son entier ne dispose pas.

Le soutien de CHF 8'000.- à l'Association « Voix Libres » est accepté par 11 oui et 2 abstentions.

Concernant la proposition d'allouer Frs 2'000.- en plus des Frs 8'000.- qui viennent d'être décidés, **M. Gandolfo** tient à préciser que le budget total de la rubrique budgétaire idoine est de Frs 10'000.- en 2019. Sur le montant voté au budget, il est de « tradition », que Frs 2'000.- soient réservés pour des projets très ponctuels, habituellement pour des situations de catastrophes naturelles. Il précise encore qu'à ce jour, Frs 100.- ont été dépensés sur cette rubrique. Enfin, concernant le dépassement budgétaire, il est admis un dépassement budgétaire jusqu'à 10%, au-delà duquel une délibération ouvrant un crédit budgétaire supplémentaire est requise. **Le président** propose de voter sur le principe d'ajouter Frs 2'000.- à cette aide. **M. Dethiollaz** demande et obtient une suspension de séance de 5 minutes afin d'en discuter dans les groupes.

A la reprise de la séance, **le président** se fait le porte-parole d'une proposition consistant à rajouter Frs 2'000.- aux Frs 8'000.- tout juste accordés à l'Association « Voix Libres » et de se prononcer sur l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Frs 2'000.- lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Cette proposition est rejetée (7 contre et 6 pour). L'association « Voix Libres » recevra un soutien de la part de la commune d'Avully de Frs 8'000.-.

5. Rapport de la commission des finances du 15 avril 2019

M. Mottet relève l'important travail fourni par l'administration communale suite à l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Il tient ensuite à souligner que les charges sont contenues et que les revenus sont en hausse, le résultat de ces derniers, principalement issus de la fiscalité, étant dus avant tout à des correctifs des années précédentes. Les revenus fiscaux de 2018 étant quant à eux en baisse, il convient d'être prudent pour les années à venir. Par ailleurs, la commission a relevé une diminution importante des charges, et elle rappelle que la loi oblige les communes à présenter des budgets équilibrés. **M. Gandolfo** précise que les annexes au rapport comportent 2 correctifs concernant notamment le système de contrôle interne formalisé. La version corrigée et définitive est disponible sur CMNet. **M. Mottet** indique que l'audit relève principalement la bonne gestion de ses comptes par la commune d'une part et, d'autre part, l'absence d'un système de contrôle interne. Il demande par conséquent à l'exécutif d'étudier la possibilité d'instaurer ce système dans un proche avenir, non seulement pour permettre une plus grande sécurité dans la gestion des comptes, mais également pour s'éviter des remarques récurrentes de la part des auditeurs. **Le président** demande ce que signifie la phrase du rapport « Nous attestons qu'il n'existe pas de système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels ». **M. Mottet** répond que le système de contrôle interne formalisé désigne un ensemble de documents, processus et procédures formalisés qui permettent de suivre à la trace la gestion des comptes par une administration donnée. C'est une précaution et une obligation légale. Pour revenir au rapport de la commission, **M. Mottet** indique que, concernant les demandes adressées par deux habitants de la commune, l'une concernant une exemption de la taxe sur les déchets

aux entreprises, l'autre concernant un espace pour la création d'une école de musique, la commission est d'avis que ces demandes doivent être adressées de manière formelle à la mairie. Concernant l'exemption de la taxe sur les déchets aux entreprises, elle estime qu'il existe clairement un risque juridique, le règlement communal ne prévoyant pas ce cas de figure, et la loi cantonale consacrant le principe contraignant de pollueur-payeur. La question de l'application d'une éventuelle dérogation ouvrirait par ailleurs la porte à d'autres demandes. Concernant l'école de musique, la commission estime qu'il n'est pas possible de donner satisfaction à cette demande, les locaux communaux faisant déjà cruellement défaut. Elle invite donc le requérant à s'adresser directement aux régies. Cela dit, la commission est sensible à ce problème et souhaite que la commune réfléchisse, dans ses futurs plans de développement, à des espaces pour sociétés.

6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Vu que, conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
vu le rapport de la commission des finances du 15 avril 2019,
vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,
sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide :

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité, comptes annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de Frs 4'723'066.55 aux charges et de Frs 7'809'935.09 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs 3'086'868.54. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante: Résultat opérationnel de Frs 3'192'768.54 et résultat extraordinaire de Frs - 105'900.-.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de Frs 112'035.66 aux dépenses et de Frs 1'393'000.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à -1'280'964.34.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de Frs 43'399'687.69.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de Frs 139'487.59 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*
- 7. En application de la LBCGe, 13'778 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.*

Par 13 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

7. Election des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

Le Conseil municipal de la commune d'Avully a élu, pour la période administrative s'étendant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, les membres suivants pour former son bureau :

Président: Monsieur Pascal Dethiollaz
Vice-Président : Monsieur Sylvain Fuser
Secrétaire : Madame Stéphanie Papaioannou

8. Questions orales / écrites

M. Dethiollaz signale le mauvais état d'un miroir situé vers la déchetterie, à la sortie des garages souterrains, côté poste, et demande que ce défaut soit signalé à la régie, au cas où ledit miroir ne se trouverait pas sur le territoire de la commune. Il en profite pour signaler également que certaines parties de l'école, salles de classe et couloirs, restent allumées le soir ou pendant le week-end. **Mme Scheibler** répond que le Conseil municipal avait refusé en son temps l'installation d'un système automatique de détection de mouvements. Elle rappelle cependant que le soir, certains enseignants peuvent rester tard afin de préparer leur cours ou d'effectuer des corrections, mais que le week-end, en effet, cela est plus problématique. **M. Dethiollaz** propose donc que la question d'un système d'éclairage avec extinction programmée ou une autre solution technique soient étudiées.

Mme Papaioannou pose la question de savoir si l'exécutif soutient les viticulteurs de la commune. Elle précise que cette question est en lien avec les opérations d'écobuage qu'ont dû entreprendre les viticulteurs pour chauffer les vignes exposées à un gel, situation exceptionnelle en cette période de l'année. **Mme Scheibler** répond que si la commune avait été mise préalablement au courant par le viticulteur en question qu'il allait procéder à ces opérations, cela aurait justement permis à la commune d'expliquer les raisons de l'émanation des fumées fortement incommodantes dont se sont plaintes de nombreuses personnes en s'adressant à la mairie ou aux membres de l'exécutif. Elle réfute le fait que la commune ne soutiendrait pas ses viticulteurs, surtout en de pareilles circonstances, mais une meilleure communication aurait certainement évité de devoir faire une enquête pour pouvoir répondre aux habitants. **Mme Papaioannou** se demande tout de même si la commune d'Avully est bien une commune agricole et viticole. **M. Fuser** répond que la question est mal posée. Il rappelle que l'écobuage est interdit et qu'il existe d'autres moyens de chauffer ses vignes que le feu. **Mme Papaioannou** répond que dans le Bordelais, les viticulteurs brûlent aussi de la paille et que les bougies en paraffine sont très coûteuses.

9. Divers

Mme Rieder signale que des jeunes ont récemment commis des déprédations dans la maison dite « cassée » qui se situe au chemin de Chalut. **M. Riem** répond que dans ce cas, il faut appeler directement la police. **M. Gandolfo** demande la parole pour dire que la commune est au courant de cette situation mais qu'elle est totalement démunie, cette maison étant située sur une parcelle privée. Il incombe à sa propriétaire de déposer une plainte, sans laquelle même la police n'est en droit d'intervenir. Selon les informations dont la commune dispose, la propriétaire aurait été mise au courant de la procédure à suivre mais elle n'a, visiblement, jamais donné suite.

M. Baudin propose que la commune d'Avully se joigne à d'autres communes qui vont éteindre leur éclairage public dans la nuit du 26 au 27 septembre prochain, afin de permettre de mieux pouvoir contempler la voûte étoilée. **M. Riem** répond que ce sera fait.

M. Fuser demande s'il serait possible de commander un contrôle des médailles de chiens par les APM, étant donné qu'il y a environ 190 chiens sur la commune et que cette dernière ne délivre qu'une petite centaine de médailles seulement. **Mme Stademann**, en charge de ce dossier à l'administration, s'étonne du chiffre avancé et précise que toutes les médailles sont répertoriées dans un programme cantonal et que les propriétaires de chien qui n'ont pas retiré leur médaille à temps sont rappelés à l'ordre par le service vétérinaire cantonal (Scav), généralement courant octobre. Généralement, cela enclenche une nouvelle vague de demandes de délivrances de médailles. Les invétérés récalcitrants sont alors directement verbalisés par le Scav.

Mme Papaioannou demande si l'on pouvait émettre un avis mortuaire lors des décès de chaque pompier retraité, afin de montrer un peu d'humanité à l'égard de leurs familles. **M. Riem** répond que selon une directive prise par l'exécutif, parmi les retraités des pompiers, et en dehors des actifs, seuls les capitaines font l'objet d'un hommage sous forme d'avis mortuaire. **Mme Papaioannou** demande donc de modifier la directive dans le sens qu'elle a mentionné. **M. Gandolfo** indique que pour ce faire, il manque une base de données, avec une liste complète des noms. **M. Dethiollaz** répond à son tour qu'il y a un représentant des retraités des pompiers qui détient une liste de tous les noms. Cette personne pourrait communiquer les noms des pompiers retraités ainsi que les décès lorsqu'ils surviennent. Il indique aussi que plusieurs communes genevoises rendent cet hommage posthume à leurs pompiers décédés, en reconnaissance des services rendus à la collectivité. **M. Fuser** estime que les pompiers ne sont pas les seuls habitants de la commune à s'investir bénévolement. **M. Gandolfo** indique que même avec une liste exhaustive, il y aurait le risque d'oublier certaines personnes. **M. Dethiollaz** propose que la mairie délègue à la compagnie des pompiers la tâche de publier les avis dans la presse. **M. Riem** conclut en disant que l'exécutif se penchera sur la directive pour voir si on peut la faire évoluer.

Le président, qui arrive à la fin de son mandat, tient à remercier toutes les personnes avec qui il a pu collaborer dans l'exercice de sa fonction, le personnel communal et plus particulièrement M. Gandolfo, secrétaire général de la commune d'Avully, qui produit un important travail en amont, avec des dossiers très bien préparés, facilitant ainsi la tâche du Conseil municipal et des commissions, notamment. Il tient également à remercier Mme Stademann pour sa collaboration qualitative. Il a eu du plaisir à remplir sa mission et ce, malgré la persistance des deux groupes au sein du Conseil, qu'il aurait bien voulu voir se fondre en un seul, mais qui auront permis au moins de débattre dans le respect des opinions de chacun. Il regrette aussi que les sujets soient encore traités au sein du Conseil au coup par coup, et espère qu'à l'avenir, une vision d'ensemble pourra structurer le travail et la gestion des dossiers.

La séance est levée à 21h20.

Le Président

La Secrétaire